

Alberta:*Accès raisonnable*

Afin d'assurer un accès raisonnable aux services hospitaliers, l'Alberta comptait en 1987-1988 125 hôpitaux pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë et 46 hôpitaux auxiliaires dans toute la province. Ces hôpitaux ont une capacité de 12 246 lits pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë et 5 166 lits auxiliaires. Le nombre total de lits pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë et de lits auxiliaires (17 412) donnent un rapport de 7,3 lits par 1 000 résidents. Un per diem de 14 \$ (10 \$ avant le 1^{er} janvier 1987) est exigé dans les hôpitaux auxiliaires en ce qui a trait à l'hébergement en salle commune après un délai initial de 60 jours. Cette pratique est compatible avec les exigences énoncées au paragraphe 19(2) de la *Loi canadienne sur la santé*.

Les résidents ont accès aux établissements de soins de santé dans toute la province. Les professionnels de la santé ont une excellente formation et les normes sont respectées de façon rigoureuse. Afin d'assurer un accès raisonnable aux services médicaux, la province a établi un programme d'incitation à l'intention des médecins afin de les encourager à s'établir dans les régions où il existe une pénurie de services. Le nombre de médecins qui pratiquent en Alberta est passé de 3 829 à 3 905 entre les mois de mars 1988 et mars 1989, soit une augmentation de 1,98 p. cent. Le nombre de services médicaux offerts dans la province est passé de 26 874 732 en 1988 à 27 276 842 en 1989, ce qui représente une augmentation de 1,5 p. cent.

Colombie-Britannique:*Accès raisonnable*

La Colombie-Britannique déclare qu'il existe un accès raisonnable aux services hospitaliers et médicaux. En 1988-1989, la province comptait 93 hôpitaux pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë (11 396 lits); cinq hôpitaux de réadaptation (428 lits); et deux hôpitaux fédéraux (19 lits) utilisés par des résidents. La province acquitte le per diem pour les lits utilisés. Le nombre total de lits disponibles s'élevait à 11 843. En outre, on comptait 15 centres de diagnostic et de traitement et six postes de la Croix-Rouge.

Le nombre de patients admis à des hôpitaux pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë et à des hôpitaux de réadaptation au cours de l'année financière s'élevait à 436 751 et le nombre de jours-patients à 3 443 459.

La province offre également l'accès aux services de soins médicaux pour les patients ayant besoin de soins prolongés. En 1988-1989, 76 hôpitaux pour soins aux personnes souffrant de maladie aiguë et de réadaptation (5 721 lits) et 16 hôpitaux spécialisés en soins prolongés (1 936 lits) offraient ces soins. Le nombre total de lits disponibles se chiffrait à 7 657.

Le nombre de patients et de résidents admis dans ces unités de soins au cours de l'année financière s'élevait à 6 432. Le nombre de services de jours-patients s'élevait à 2 687 937.